



CONSEIL MUNICIPAL DU 24.04.2018

COMPTE-RENDU PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : Mmes Anny SANLAVILLE, Christine NAVARRO, Agnès BOCQUEL, Irène CHINOUNE, Dominique GUINET, Aurélie VARRIER, Sylvie PERMEZEL, M Frédéric BRU, Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Christophe MOYNE, Franck BERNARD, Daniel DELAGNEAU.

Christine ABDILLA Absente :

Marie-Thérèse RIGAUDIER a donné pouvoir à Aurélie VARRIER
Emmanuel GENIQUET a donné pouvoir à Didier ALBAN
Éric URIDAT a donné pouvoir à Frédéric BRU
Philippe MOREL a donné pouvoir à Anny SANLAVILLE
Thierry LABRUYERE a donné pouvoir à Gilles LEMOINE

Sylvie PERMEZEL est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 20.03 2018.

- Délibérations :
 - Décision modificative n°1 sur section d'investissement.
 - Attribution des subventions aux associations
 - Avis sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TPLE).
 - Avis sur le groupement d'achat des systèmes d'impression à l'échelle de la CCDSV.

Examen de devis.

Compte rendu de commissions et syndicats

Questions diverses

Informations

Madame le maire souhaite apporter une explication sur la décision prise concernant le taux de l'emprunt à court terme. En effet, en concertation avec Gilles Lemoine, ils ont dû prendre une décision différente de ce qui a été expliqué en conseil au sujet de l'emprunt à court terme : lorsque nous avons répondu à la proposition de l'AFL le lendemain du conseil, Mr Prugneau nous a expliqué s'être trompé dans sa proposition en inversant les taux. La cotation 3 était de 0,59 % en amortissement annuel et à 0,70 % en amortissement in fine.

Nous avons négocié avec eux pour finalement tomber d'accord sur 0,66 % en amortissement in fine du capital, ce qui avait été le choix du conseil. La différence de coût est de 945 €.

- Le compte rendu reste fidèle aux décisions prises et cela fera l'objet d'un correctif sur le conseil d'avril pour être transparent dans notre démarche.

Après cette mise au point, le compte rendu de la séance du 20.03.2018 est approuvé à l'unanimité.

I – Décision modificative N°1 sur section d'investissement

Une erreur d'écriture a été commise dans l'élaboration du budget primitif sans attirer l'attention des différents contrôleurs institutionnels.

Nous aurions dû mettre notre résultat de la section d'investissement en recettes et non en dépenses comme présenté au conseil et validé par notre comptable public.

Deux possibilités de rectification étaient alors possibles :

- Soit un conseil municipal dans l'urgence pour prendre une nouvelle délibération,
- Soit une décision modificative en avril qui corrigerait ce point.

Madame la Maire a opté pour la décision modificative car l'urgence n'apporte rien de bon dans ce genre de situation. Les services du contrôle de légalité de la préfecture ont validé le bon sens de la procédure par décision modificative.

L'erreur commise sur les 158 445 euros nécessite donc une modification sur section d'investissement.

Décisions modificatives N°1 Budget Investissement 2018			
Dépenses		Recettes	
001 solde d'exécution -158 445.00 €	192 – 21316 cimetière + 250 890.00 €	16818 Emprunts -66 000.00 €	001 solde d'exécution + 158 445.00 €
Résultats	92 445.00 €		92 445.00 €

Après en avoir délibéré, **le conseil approuve la proposition à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés.** Ceci confirme le besoin de la dématérialisation des documents et l'objectif est d'arriver à cette dématérialisation avant l'été 2018.

Le budget a été visé par le contrôle de légalité.

II – Attribution des subventions aux associations

Aurélié Varrier, adjointe, présente les principes retenus pour l'attribution des subventions : Il a été tenu compte des réserves d'épargne des associations d'une part et d'autre part de ce que la commune met déjà à disposition pour les différentes associations : prêt de la salle polyvalente, mise à disposition d'eau, d'électricité et de la buvette. Les associations qui s'investissent pour la commune (matinée de pêche, journées avec Saint'Euph animations jeunes, investissement de matériel pour l'école, action contre les sangliers, parcours de prévention routière pour les CM2, transport des enfants à Saint Didier) sont ainsi remerciées.

Le tableau s'établit ainsi :

ASSOCIATIONS	MONTANT DEMANDE	MONTANT ACCORDE
La Chasse	100	100
La boule du Formans	150	0
Gym Détente	150	0
Hatha Yoga	100	0
Saint'Euphelivres	7 350	6 000
Saint Euph Animations Jeunes	34 000	30 000

Sou des Ecoles	300	300
Truite du Formans	120	120
Classe en 8	100	100
Ile aux Enfants	500	500
Jeunes Sapeurs Pompiers	100	100
Prévention Routière	70	70
TOTAL	43 040 €	37 290 €

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal vote à 15 voix pour, 2 voix contre (Christophe Moyne et Daniel Delagneau) et une abstention sur la totalité des subventions (Irène Chinoune).**

Franck Bernard ne prend pas part au vote de la subvention de SEAJ car il est membre du bureau.

Daniel Delagneau souhaiterait que ce vote des subventions ait lieu le même jour que le vote du budget général. Anny Sanlaville précise que cette technique est utilisée à la CCDSV et que cela ne permet pas d'approfondir la demande de chaque association.

Pour Saint'Euphélivres, une participation de la CCDSV est accordée de 1 euro par habitant, soit au total 1600 euros. Pour simplifier, la commune verse la totalité des 6 000 euros à Saint'Euphélivres et reçoit ensuite les 1600 euros de la CCDSV. Une discussion à la CCDSV est en cours pour changer le mode de calcul et pour distribuer à chacune des 1ç communes la même somme quel que soit le nombre d'habitants.

Pour Saint'Euph animation jeunes, le montant de la subvention accordé est de 30 000 euros (somme demandée 34 000) du fait d'un excédent important du compte de résultat, notamment lié à un don de l'association 1,2,3 soleil.

Il est aussi nécessaire de rappeler que du fait d'un salaire à temps plein il est nécessaire d'avoir 3 mois de trésorerie même si les frais de salaire de l'animateur ont bénéficié en 2016 et 2017 d'un dégrèvement des charges. L'animateur aura plus de temps pour l'accueil de loisirs et une réflexion est en cours entre 1-2-3 soleil et Saint' Euph animation jeunes pour une fusion éventuelle entre les 2 associations afin de créer un accueil de loisirs enfants. Cette réflexion se construit en lien avec les conseils d'administration des associations.

III Avis sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Cette taxe est entrée en vigueur au 01/01/2009, la TLPE est un moyen de : réguler l'affichage afin de freiner la prolifération des panneaux, de réduire la dimension des enseignes, de lutter contre la pollution visuelle, d'améliorer le cadre de vie. Cette taxe est facultative et mise en place par les communes, elle concerne les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Il existe une possibilité d'exonération partielle ou de réfaction.

Cette taxe est une façon pour la CCDSV de récupérer des fonds et de pallier la baisse des dotations aux communautés de communes. Les commerces ou artisans de Sainte Euphémie ne seraient pas impactés par cette taxe. Reyrieux et Trévoux dont certains des commerces ou artisans ont ces panneaux publicitaires seraient plus fortement concernés et sont contre. Et du fait de la taille de leurs communes, leur vote serait décisif. Christophe Moyne précise que souvent dans ce cas les artisans ou commerçants

réduisent ou suppriment leur publicité, mais que cette taxe est appliquée tout autour de notre secteur géographique.

A l'exception de Dominique Guinet qui s'abstient, les 17 autres membres du conseil donnent un avis favorable à la mise en place de la TPLE.

IV Avis sur le groupement d'achat des systèmes d'impression à l'échelle de la CCDSV.

Mme le maire informe les membres du conseil que la C C D S V propose de modifier le groupement de commandes déjà validé, en extrayant le segment « systèmes d'impressions » afin de tenir compte des conclusions de l'audit effectué à l'échelle des 19 communes sur ce vecteur: un groupement d'achats spécifique « systèmes d'impressions pour achats, loyers et maintenance » est donc proposé et une convention s'y rattache.

Un droit d'entrée serait perçu de 100 euros pour 5 ans, entrée qui permettrait de grouper les achats de matériel, d'assurer la maintenance et d'obtenir des copies à moindre coût.

Cependant, nous sommes engagés par nos contrats conclus il y a peu de temps et ne pourrions rejoindre ce groupement qu'à la date de fin de notre engagement. Et le terme des contrats de chaque commune est bien évidemment différent. Mais cette mutualisation comme la mutualisation pour l'achat de fournitures est judicieuse.

Les 18 membres du conseil à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de constitution d'un groupement de commande dit « d'intégration partielle » pour l'achat suivant : les systèmes d'impressions : achats, loyers et maintenance.
- **Autorise** le maire à signer la convention de groupement,
- **Autorise** le président de la C C D S V à signer pour le compte de la commune de Sainte Euphémie les contrats passés sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découlent,
- **Autorise** le maire à signer, l'ensemble des actes administratifs et financiers qui découleront des contrats passés sur le fondement de cette convention,
- **Dit** que les crédits résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention seront prévus aux budgets de la commune.

Christine Navarro après avoir assisté aux délibérations ne peut rester plus longtemps.

Examen de devis

Commission travaux Didier ALBAN

- Suite à la proposition d'aménagement du cabinet d'étude GEOSIGN, pour la réalisation du cimetière une réflexion a été conduite par la commission. Des aménagements seront soumis au cabinet d'étude.

- 2 Devis ont été étudiés pour :

*la location d'une climatisation pour le restaurant scolaire pour 2 mois suite au dysfonctionnement de celle existante qui n'est pas réparable. Kiloutou a été retenu pour un montant de 548.78 € TTC

* Le démoussage et nettoyage du toit du préau de l'école. JJ Marceau a été retenu pour un montant de 1080 € TTC

- Installation de compteur communicant de Gaz : La municipalité a validé en 2013 l'installation de compteur communicant de gaz. Ces compteurs permettent des relevés précis et automatiques, donnent un accès gratuit par internet pour le suivi de sa consommation quotidienne et la gestion au plus juste de sa consommation.

- COMPTE RENDU des COMMISSIONS et SYNDICATS

SIEA Syndicat d'énergie - Assemblée générale du 16 mars - Didier ALBAN, adjoint aux travaux annonce que nous avons reçu la notification officielle de l'équipement de la fibre pour le centre village d'ici la fin de l'année 2018.

REUNION COMMISSION COMMUNICATION ET VIE ASSOCIATIVE Lundi 17 avril 2018. Aurélie Varrier.

1) Page Facebook : La page Facebook a été créée début juillet dans le but de transmettre de l'information communale et intercommunale. Le 22 décembre dernier, la page comptait 200 abonnés. A ce jour, il y a 222 abonnés. La page est bien suivie.

2). Page Internet : Le site internet a évolué vers une nouvelle version au 1er janvier 2018. L'ensemble des informations ont toutes été reprises. En revanche la mise en forme se fait progressivement. Le site nouvelle version permet notamment la demande de réservation de la salle polyvalente. Il est également adaptable aux téléphones et tablettes.

3). Matinée pêche : La matinée pêche est prévue le 26 mai prochain à partir de 8h30 pour les enfants de 8 à 11 ans. Les invitations seront adressées fin avril pour des réponses attendues au plus tard le 18 mai. Il reste à s'organiser pour le matériel (tables, couteaux, ...) amené auparavant par Emmanuel si non disponible. Votre présence serait appréciée pour la gestion de cette animation.

4. Lettre d'info : Nous renouvelons la parution d'une seule lettre d'info avant l'été comprenant le budget, et d'autres articles à étudier.

Informations

1) Le 1^{er} mai, un pèlerinage venant de Chambéry aura un temps fraternel et d'échange à Sainte Euphémie Ils passeront une heure et demie sur place.

2) réunion PLUI 2 mai à 19h : Mr Jean Claude Aubert vient nous présenter l'avancement de la réflexion intercommunale.

3) Commémoration du 73ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 : rendez-vous à 9h45. Mr Michel Prudent se verra honorer à l'occasion de la concession de la médaille militaire.

4) Le centenaire de Cibeins aura lieu du 8 au 10 mai.

5) Un investisseur privé, passionné de patrimoine, envisage l'achat de la tour, emblème de la commune afin d'y effectuer des travaux et que cela devienne un lieu de visite notamment au moment des journées du patrimoine. Une présentation hors conseil est à prévoir.

Au prochain conseil, nous délibérerons sur le contrat enfance de la jeunesse.

Prochain conseil municipal : 29 mai 2018 à 20h30. Séance levée à 22h40

